

Face au déclin démographique, Édouard Geffray veut repenser l'offre scolaire « à l'horizon de vingt ans »

[Caroline Beyer](#) Il y a 18 minutes



Le ministre de l'Éducation nationale Édouard Geffray dans son bureau à Paris le 14 janvier 2026.

Lucas Barioulet pour Le Figaro

LE FIGARO. - D'ici 2034, il y aura 19 % d'élèves en moins à l'école primaire, selon une note de l'Institut des politiques publiques. Comment l'Éducation nationale anticipe-t-elle le [déclin démographique](#) ?

ÉDOUARD GEFFRAY. - C'est une préoccupation majeure. Entre 2019 et 2029, nous serons passés de 6,7 à 5,7 millions d'élèves. Un million de moins. C'est plus d'une génération. Aujourd'hui, la [chute](#)

[des naissances](#) concerne toute la France, mais dans des proportions différentes. En Guadeloupe ou en Martinique, c'est - 25 %, dans d'autres départements, c'est - 8 % à - 10 %. Même l'Île-de-France, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis sont en baisse nette. La question est de savoir comment les écoles, qui sont des éléments de vitalité territoriale, font face à cette nouvelle réalité. C'est pourquoi nous allons généraliser à tout le pays les observatoires des dynamiques rurales et territoriales. Ces instances ont vocation à se réunir plusieurs fois par an. L'objectif est d'élaborer avec les élus et les acteurs locaux une offre scolaire qui anticipe la baisse du nombre d'élèves à l'échelle de chaque territoire. Les services académiques leur fourniront pour cela les prévisions d'effectifs d'élèves à un, trois, cinq, voire dix ans.

Publicité

Au-delà, nous devons anticiper notre nouvelle offre scolaire à l'horizon de vingt ans. Ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas une parenthèse démographique, comme lors de la Seconde Guerre mondiale, mais une transformation durable, sans précédent à l'échelle de notre pays. Il y a des territoires où nous devons collectivement faire le choix, y compris pour très peu d'élèves, de maintenir un tissu d'écoles, par exemple là où les parents devraient autrement faire une heure de voiture pour déposer leurs enfants à l'école. Il faudra aussi s'interroger sur le fait d'adosser des écoles à des collèges, comme je l'ai récemment vu en Charente.

Des choix politiques nationaux vont aussi s'imposer. Va-t-on profiter de la baisse démographique pour supprimer des postes d'enseignant ou pour diminuer les effectifs en classe ?

Nous ne pouvons pas laisser chuter le nombre d'élèves par

professeur à l'infini. Sinon, nous créerions les conditions d'une crise de recrutement des professeurs d'ici dix ans. Nous ne pouvons pas non plus nous contenter de fermer des classes et ne tirer aucun bénéfice de la baisse démographique. Je défends une autre voie : suivre la démographie en partie et profiter des marges dégagées pour faire diminuer le nombre d'élèves par classe et ne pas laisser des territoires totalement désertés. Là encore, il faut réfléchir à long terme, de manière sereine et transpartisane.

Pensez-vous que la situation de l'école joue un rôle dans l'envie de faire des enfants ?

Je ne le pense pas. En revanche, quand il y a une école de qualité et de proximité, c'est plus facile d'être parent.

Qu'il s'agisse du scolaire ou du périscolaire, personne ne peut déposer son enfant le matin à l'école en ayant peur qu'il y ait un drame de cette nature.

Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale

Après la révélation d'[affaires pédocriminelles dans le périscolaire](#), les parents s'inquiètent de laisser leurs enfants à l'école. Comment pouvez-vous agir en tant que ministre de l'Éducation ?

Je suis le ministre de 12 millions d'élèves, qui sont avant tout des enfants. Qu'il s'agisse du scolaire ou du [périscolaire](#), personne ne peut déposer son enfant le matin à l'école en ayant peur qu'il y ait un drame de cette nature. Pour empêcher l'entrée dans le système éducatif d'individus ayant un passé criminel ou délictuel, des contrôles d'honorabilité ont été mis en place en 2017 pour l'Éducation nationale. Ce que je souhaite, c'est que l'on puisse

repasser régulièrement les personnels en poste aux fichiers pertinents, pour s'assurer qu'il n'y a pas eu une condamnation au cours de leur carrière. Ensuite, pour les actes criminels ou délictuels commis dans le cadre professionnel, il faut un système de détection aussi précoce que possible. La même mécanique a vocation à s'appliquer dans le périscolaire, mais cela relève avant tout des collectivités territoriales, qui emploient les animateurs.

Vous avez récemment annoncé un plan pour relever le niveau des élèves dans les [800 collèges les plus en difficulté scolaire](#) . Les syndicats auraient davantage souhaité que vous révisiez la carte d'éducation prioritaire, qui n'a pas été revue depuis 2015. Qu'est-ce qui bloque ?

Aujourd'hui, environ un quart de l'actuelle carte d'éducation prioritaire (*1 000 établissements concernés, NDLR*) est périmé. Mais pour réformer cette carte, il faut le prévoir avec les établissements concernés. Des primes aux enseignants aux [dédouplements de classes](#), tout cela ne peut pas s'improviser. De plus, un dialogue est nécessaire avec les collectivités locales, une par une. Car, à chaque révision, elles peuvent s'opposer au passage d'un de leurs établissements dans la carte, par crainte de voir l'image de leur commune atteinte. D'autres, au contraire, n'ont pas d'établissements prévus dans la carte, mais le demandent. C'est un travail de dentelle, qui concerne 20 % de nos élèves. La dernière fois que la carte a été mise à jour, cela a pris dix-huit mois. Toutefois, avec les élections municipales et la période de réserve qui va commencer, le travail ne peut être ouvert avec les collectivités. Idem avec l'élection présidentielle ensuite. En revanche, nous allons proposer des solutions à 21 collèges dont la situation s'est fortement dégradée depuis la dernière carte.

Comment prépare-t-on une rentrée sans budget voté ?

Très clairement, je suis dans une course contre la montre. La semaine prochaine, je vais probablement donner des indications provisoires aux académies sur la base des 4 000 postes supprimés (*tel que le prévoyait le projet de loi de finances en octobre*). Mon problème, ce sont les nouveaux concours d'enseignants, qui s'adressent aux étudiants de licence. Cette mesure doit être autorisée par la loi de finances, et donc par le Parlement. De notre côté, tout est prêt pour organiser le concours en avril. [Plus vite on aura un budget](#), plus vite je pourrai envoyer un message rassurant aux 88 000 étudiants qui se préparent.

L'interdiction du portable au lycée, inscrite dans la proposition de loi sur la protection des jeunes face aux écrans, a été largement critiquée par les syndicats enseignants et les fédérations de parents. Que leur répondez-vous ?

Nos jeunes souffrent d'une surexposition aux écrans, qui entraîne une addiction. Il y a un enjeu cognitif, social et de santé publique. Nous devons y répondre. Au cours de mes déplacements, des parents me disent : « S'il vous plaît, [interdisez le portable au lycée](#), parce que ça nous aidera à la maison. » Il ne faut pas sous-estimer cela. J'entends parfois des critiques disant que l'on ne pourra pas faire appliquer l'interdiction. Je suis assez frappé par ce raisonnement consistant à dire que si l'on n'est pas sûr qu'une règle puisse être respectée à 100 %, alors il ne faut pas l'instaurer. C'est une forme de renoncement à la règle comme vecteur d'éducation. Je tiens beaucoup à cette interdiction, dans toute sa dimension symbolique, d'autant plus que des dérogations seront possibles au cas par cas, via le règlement intérieur des lycées.